

groupes privés de citoyens, de municipalités et de l'ensemble des provinces, dont plusieurs ont également versé des contributions au titre des programmes du Haut-commissariat. Nous sommes convaincus de pouvoir réaliser l'objectif de notre programme de réinstallation de 50 000 personnes, le plus vaste jamais entrepris par le Canada. A cet égard, Monsieur le Président, je tiens à déclarer que la réinstallation des réfugiés d'Indochine ne se fait pas au détriment de nos programmes pour les réfugiés d'Europe de l'Est et d'Amérique latine, ceux-ci étant prévus et assurés dans le cadre de notre plan annuel d'accueil.

Pour ce qui est de la réinstallation, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'établir au niveau des opérations une coordination active et totale entre toutes les parties concernées — les pays de réinstallation, les pays de premier accueil et le personnel du Haut-commissariat. La réussite de nos efforts pour transporter le plus rapidement possible un nombre énorme de personnes dépend en effet de la collaboration la plus entière et la plus efficace de tous les intéressés. Comme le faisait remarquer hier le Haut-commissaire dans son allocution d'ouverture, nous devons tous assouplir nos méthodes et procédures de manière à répondre avec la plus grande efficacité à la tâche de plus en plus écrasante qui nous incombe. A cet égard, le Canada est convaincu qu'il est nécessaire d'accorder une attention plus grande non seulement au concept de la réinstallation, mais, ce qui est tout aussi important, à la prestation de services de soutien adéquats aux pays de réinstallation afin de leur permettre de répondre rapidement aux besoins. Il nous appartient de veiller à ce que le Haut-commissaire reçoive l'appui voulu pour déployer sur le terrain des effectifs assez nombreux pour nous apporter le soutien nécessaire.

S'il faut s'attendre que la réinstallation au Canada demeure l'élément central de la contribution canadienne au règlement du problème des réfugiés, le Canada entend bien continuer d'appuyer les autres activités entreprises dans ce domaine. Ainsi, il envisage activement et favorablement de répondre à l'appel lancé par le Haut-commissaire pour les réfugiés d'Ouganda. Tout en reconnaissant que les pays du monde ne sont pas tous en mesure de réinstaller des réfugiés en grand nombre, le Canada estime qu'ils devraient tous élargir leur accueil dans la mesure du possible. Je tiens cependant à insister encore sur le fait que le problème des réfugiés concerne l'ensemble de la communauté internationale et que les activités du Haut-commissaire doivent recevoir l'appui le plus vaste possible tant en termes de contributions financières que du maintien de politiques généreuses de premier accueil et de réinstallation.

Le Haut-commissaire nous a préparé un ordre du jour bien chargé. Nous nous devons d'examiner avec soin et de discuter aussi à fond que possible le vaste éventail de programmes qu'il nous propose. La délégation canadienne espère que nous serons guidés dans nos discussions par cette pensée dominante que le problème des réfugiés concerne tous les membres de la communauté internationale et que nous ne pourrions le régler que si chacun d'entre nous accepte de prendre sa part du fardeau.